

## RAPPORT D'ACTIVITE 2015

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2015, ce rapport donne néanmoins quelques informations sur les perspectives 2016. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, PARCUB Bordeaux Métropole est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par Bordeaux Métropole, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet du chapitre 4.

PARCUB qui a remis à niveau son patrimoine, fort d'une situation financière saine est en phase active de développement en accompagnant la croissance de l'agglomération et ceci dans une logique d'établissement public. Au jour de la rédaction du présent rapport, PARCUB est engagé sur 7 parkings à relativement court terme, ce qui matérialise la politique de développement engagée depuis quelques années.

Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

A noter que les rapports des années précédentes sont disponibles sur le site internet de PARCUB.

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB Bordeaux Métropole.....</b>	<b>page 3</b>
<b>CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – POINTS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2015 .....</b>	<b>page 4</b>
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2015 .....	page 4
2.2 – La politique tarifaire et les tarifs 2015 .....	page 7
2.3 – L’analyse de l’activité sous l’angle de l’évolution de la fréquentation des parkings .....	page 9
2.4 – Un niveau d’investissement et de grosses réparations qui reste soutenu.....	page 16
2.5 – Les principales actions menées dans le cadre du développement de PARCUB .....	page 19
2.6 – Les réclamations des clients .....	page 25
<b>CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE -     COMPTES 2015 .....</b>	<b>page 26</b>
3.1 – Section d’exploitation .....	page 26
3.2 – Section d’investissement .....	page 30
3.3 – Conclusion .....	page 30
<b>CHAPITRE 4 – L’ACTIVITE FOURRIERE .....</b>	<b>page 31</b>
4.1 – Principales caractéristiques du service .....	page 31
4.2 – Eléments marquants de l’année 2015 .....	page 31
4.3 – Comptes 2015 .....	page 32

## ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Délibération relative aux tarifs 2015

ANNEXE 2Bis : Délibération relative à la tarification au ¼ d’heure

ANNEXE 3 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois

ANNEXE 4 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 5 : Capacité des espaces 2 roues

ANNEXE 6 : Synthèse des sinistres et des réclamations

ANNEXE 7 : Compte administratif

ANNEXE 8 : Comparatif compte administratif 2015 par rapport au compte administratif 2014 (variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par Mme l’Administrateur des Finances Publiques

## CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB BORDEAUX METROPOLE

La régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement a été créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. Son nom commercial initial, PARCUB, alors que la Cub a le statut de métropole, est désormais PARCUB Bordeaux Métropole.

L'objet social de la régie a été élargi à 4 reprises, PARCUB pouvant avoir une activité très large dans le domaine du stationnement.

PARCUB Bordeaux Métropole est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de Bordeaux Métropole ayant la qualité d'administrateur et donc qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations et deux représentants du personnel.

PARCUB Bordeaux Métropole, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2015 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou qu'elle peut exploiter dans le cadre d'un contrat. La gestion des parkings porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Depuis sa création, PARCUB Bordeaux Métropole a accru concrètement son activité et en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1<sup>er</sup> niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- mandats confiés par Bordeaux Métropole à la régie pour la construction de parkings. Sur 3 mandats signés, 1 s'est concrétisé, le parking Beaujon qui doit être livré courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2016,
- gestion du service de la fourrière automobile sur le territoire de Bordeaux Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- validation par le conseil d'administration de PARCUB Bordeaux Métropole en octobre 2012 de la convention de partenariat PARCUB/AQUITANIS pour la construction par PARCUB sur ses fonds propres du parking Bègles les Sècheries d'une capacité de 406 places, lequel a été mis en exploitation le 22 février 2016,
- convention de partenariat avec EPA Bordeaux Euratlantique relative à la construction de 3 parkings publics dans le cadre de la ZAC St Jean Belcier,
- adoption d'une convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai Deschamps sur une emprise foncière dont est propriétaire l'EPA Bordeaux Euratlantique,
- convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour la gestion du parking Château Descas pour une capacité de 220 places validée par le conseil d'administration en novembre 2014,
- convention PARCUB/CUB validé par le conseil d'administration du 11 juillet 2014 pour la construction et l'exploitation du parking de 960 places Quai de Floirac attenant à la future grande salle de spectacle,
- réalisation du parking transitoire de surface IDDAC situé sur la commune du Bouscat à proximité immédiate du parking Denis pour une livraison prévue en 2016,
- lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur le parking Grand Parc d'une capacité d'environ 250 places potentiellement extensible par l'ajout d'un étage (délibération du 16 février 2016).

Fin 2015, PARCUB Bordeaux Métropole gère 19 parkings représentant une capacité de 7668 places VL. Ces parkings en tenant compte des places privées qui sont intégrées correspondent à une capacité de stationnement de 8408. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux.

## CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

Sur les premières années de son existence, PARCUB Bordeaux Métropole a dû mener un important programme de remise à niveau des parkings qui a été achevé. Le développement de PARCUB Bordeaux Métropole, comme cela ressort des éléments énoncés ci-dessus, permet d'accompagner de façon active le développement de l'agglomération. PARCUB est engagé juridiquement à ce jour sur 7 nouveaux parkings.

En ce qui concerne les parkings actuellement gérés, leur nombre est de 19.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2015
- 2 – La politique tarifaire et les tarifs 2015
- 3 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu
- 5 – Les réclamations des clients
- 6 – Le déménagement de la fourrière
- 7 – Une matérialisation de la politique de croissance de PARCUB

### 2.1 – LES POINTS MARQUANTS DE LA VIE SOCIALE 2015

	Dates	Nombre de délibérations
<b>Année 2014 (8 conseils d'administration)</b>		<b>76</b>
<b>Année 2015 (7 conseils d'administration)</b>		<b>69</b>
1 <sup>er</sup> conseil d'administration	17 mars	11
2 <sup>ème</sup> conseil d'administration	2 avril	7
3 <sup>ème</sup> conseil d'administration	9 juin	13
4 <sup>ème</sup> conseil d'administration	25 juin	5
5 <sup>ème</sup> conseil d'administration	22 septembre	13
6 <sup>ème</sup> conseil d'administration	17 novembre	9
7 <sup>ème</sup> conseil d'administration	15 décembre	11

Au-delà des délibérations adoptées, chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration,
- une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnements, de l'évolution des recettes abonnés et horaires. Un point est fait sur les opérations neuves et sur la gestion de la fourrière.
- un point synthétique sur l'évolution des travaux,

- autres points selon les besoins.

Parmi les délibérations adoptées en 2015, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats).
- En ce qui concerne le personnel :
  - accord salarial 2015,
  - adaptation du tableau des effectifs,
  - accord d'intéressement 2015-2016-2017
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
  - convention KEOLIS :
    - . occupation de l'espace vélos sur le parking Porte de Bordeaux,
    - . utilisation du parking Porte de Bordeaux au titre de sa fonction parc relais
  - convention relative à des prestations de nettoyage/lavage sur le parking Bonnac privé pour le compte de l'AFUL Bonnac,
  - convention avec la ville de Mérignac et l'association des commerçants :
    - . gratuité partielle du stationnement horaire – Avenant n° 4
  - convention avec la ville de Pessac Centre :
    - . gratuité partielle – Avenant n° 5
    - . promotion des abonnements permanents jusqu'au 31.12.2015
  - convention Association Handicap International : contribution à l'opération Pyramide des chaussures,
  - convention Association l'Atelier Remuménage : occupation de places sur le parking Deschamps
  - convention l'Echelon de Bordeaux de la Direction des Opérations Douanières visant à faciliter l'action des agents des douanes
  - convention avec le C.E.I.D de mise à disposition de personnels de nettoyage permettant à des jeunes en errance de se réinsérer dans le cadre du dispositif TAPAJ
  - convention GAUMONT : assistance à maîtrise d'ouvrage – Prestations pour la gestion d'un parking de surface
  - convention Groupes radiologues associés relative au passage d'une canalisation dans le parking Front du Médoc
  - convention KOOLICAR
  - convention QUCIT : promotion de l'application Citypark développée dans un cadre expérimental

- contrats de concession de longue durée : possibilité de proposer en fin de contrat des abonnements

- occupation du domaine public en vue de développer des activités de nettoyage de véhicules et d'activités complémentaires annexes dans les parkings exploités par PARCUB

Demande d'approbation de la procédure et autorisation de signature pour les marchés suivants :

- parking Bègles les Sècheries :

- Avenant au marché 2014TR025 Lot 11 Plantation
- Avenants aux marchés de travaux
- Règlement intérieur

- parking Abattoirs Paludate :

- avenant au marché 2014MO001
- attribution des marchés
- avenants aux marchés de travaux

- parking Jardin de l'Ars :

- adaptation des contrats de concession de longue durée à signer avec Nexity,
- concours de maîtrise d'œuvre
- avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2015MO002
- résiliation du marché de maîtrise d'œuvre et des contrats d'ingénierie (bureau de contrôle, coordonnateur sécurité-protection de la santé, bureau d'étude géotechnique)

- parking Quai de Floirac :

- concours de maîtrise d'œuvre – Autorisation de signer le marché

- parking Château Descas : Ajustement du plafond tarifaire sur 24 H

- Marché de maintenance préventive et curative du système d'information de PARCUB

- Marché relatif à la maintenance des équipements de détection incendie

- Marché 2013TR001 relatif à la création d'un ascenseur sur 4 niveaux sur le parc République : résiliation du lot 1 gros œuvre et résiliations des autres lots

- Marché relatif à la fourniture et livraison de produits de peinture et broseries diverses

- Marché 15S0001 : prestations de nettoyage et de lavage sur les parkings : avenant n° 1

- Marché relatif à la maintenance des installations courants faibles

- Marché 2013PI001 : contrôles réglementaires dans les parkings : avenant n° 1

- Marché relatif à l'achat de fournitures électriques

- Marché de maintenance ventilation des parcs

- Marché de maintenance des équipements électriques (3 lots)

- Marché 2013SE015 : lot 1 maintenance électrique : avenant n° 1

- Marché relatif à la fourniture d'électricité

- Marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire

- Marché de travaux relatifs à l'opération préalable de désamiantage pour la création d'un ascenseur et d'un escalier sur le parking Front du Médoc

- Marché relatif à la mise en œuvre d'une infrastructure de virtualisation, de stockage de données et de hautes disponibilités des données informatiques

- Marché relatif à des travaux de rénovation d'ascenseurs

## 2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRE ET LES TARIFS 2015

La politique tarifaire de PARCUB Bordeaux Métropole a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005 en cohérence avec le plan des déplacements urbains arrêté par Bordeaux Métropole. Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

C'est dans ce cadre que les tarifs 2015 (voir annexe n° 2) ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2014. Bien que ce rapport est focalisé sur l'année 2015, il faut préciser que le conseil d'administration de PARCUB en 2015 s'est prononcé sur une évolution majeure de la tarification, la tarification étant désormais effectuée au ¼ d'heure. Au regard de l'importance de ces modifications, la délibération correspondante (annexe n° 2 bis est remise en annexe).

En synthèse, il convient de mettre en exergue les 3 points suivants :

- PARCUB a une politique tarifaire vis-à-vis des résidents très volontariste qui a été confortée d'année en année :

- le quota de places réservées aux résidents a été revu à 3 reprises à la hausse depuis la création de la régie. Le dernier accroissement des quotas a fait l'objet d'une délibération en date du 19 novembre 2013, le quota étant de 40 % pour les parcs de l'hypercentre avec un quota plus élevé pour les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland 50 %.

- le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 300 à 400 m autour de chaque parking.

- le tarif préférentiel dit « petit rouleur » a fait l'objet d'une délibération en novembre 2011 avec réalisation des investissements nécessaires à sa mise en œuvre en 2012. Il a été opérationnel en décembre 2012 sur 8 parkings (Gambetta, Pey-Berland, République, Victoire, Cité Mondiale, Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux) qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaques. Cette offre a rencontré un succès immédiat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 284 abonnements étaient en cours, soit seulement après 3 ans de commercialisation 15 % du total des abonnés résidents tous parcs confondus et 19 % des abonnements résidents en retenant que les parcs proposant le tarif petit rouleur.

- En 2013, par délibération n° 2013/01/08P, un tarif préférentiel a été créé pour les voitures dites écologiques sur 7 parkings. Les résidents propriétaires d'un véhicule électrique, hybride, GNV, fonctionnant à l'éthanol, au GNV et d'un petit véhicule de moins de 3 m émettant moins de 120 g de CO<sup>2</sup> bénéficient d'un tarif abonnement résident minoré de 50 %. Il ne peut être cumulé avec le tarif petit rouleur. Ce système particulièrement innovant fonctionne sur 7 parkings grâce au développement d'un logiciel spécifique et les équipements de lecture de plaques. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 8 abonnés bénéficient de ce tarif, ce qui est un faible niveau à apprécier au regard de la proportion très marginale des véhicules écologiques en circulation en France dont le parc pour autant devrait se développer sur les années à venir. Au-delà des abonnés résidents, ce dispositif bénéficie également à des usagers horaires, ce qui est une première en France qui a été remarquée par le club, de dimension nationale, des voitures écologiques et la presse.

- Les tarifs résidents ont été revalorisés de 2 % en 2015 sachant qu'en 2014 ils n'avaient pas été revalorisés, seule la hausse de la TVA qui est passée de 19,6 à 20 % ayant été répercutée. En 2016, les tarifs résidents sont restés inchangés et sont très compétitifs par rapport à ceux proposés par d'autres gestionnaires.

- Les tarifs abonnements ont été ajustés de 2 % en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB.

- Les tarifs horaires sont restés inchangés en 2015, ce qui était déjà le cas en 2014 et en 2013. En 2012, seuls des ajustements mineurs ont été pratiqués. En 2016, les tarifs sont passés à la tarification au ¼ d'heure avec une baisse extrêmement substantielle des tarifs en période dite de jour, c'est-à-dire entre 7 H et 20 H et 19 H pour les parkings de périphérie.

Aussi, il peut être constaté que sur les dernières années les tarifs ont été particulièrement contenus avec lors du passage à la tarification au ¼ d'heure une baisse tout à fait substantielle en période de journée au bénéfice des usagers du service public.

## 2.2.1 - TARIFS TTC DES ABONNEMENTS PAR MOIS ET NIVEAU PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Tarifs mensuels 2015 TTC					
	Hypercentre*	Front du Médoc et Cité Mondiale**	Parking Victoire*	Centre	Périphérie
Tarifs permanents	121,09 €	107,10 €	102,30 €	96,04 €	60,55 €
Objectif d'écart/hyper centre	Sans objet	0%	0%	-20%	-50%
Ecart constaté en 2015		-11,6%	-15,5%	-20,7%	-50,0%
Tarifs résidents 2015	73,17 €	59,36 €	62,43 €	56,80 €	39,61 €
Objectif d'écart tarif résident / tarif permanent	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %
Ecart constaté en 2015	-39,6%	-44,6%	-39,0%	-40,9%	-34,6%

\* tarif résident Centre commercial Mériadeck de 51,17 € TTC en 2015

\*\*Les Parcs Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire ont été intégrés dans le secteur hypercentre respectivement en janvier 2009 pour Front du Médoc et Cité Mondiale et en janvier 2011 pour le parking Victoire.

Il ressort du tableau ci-dessus qu'à ce jour, les parkings de périphérie pour les tarifs résidents et permanents et ceux du centre pour les tarifs permanents correspondent aux objectifs qui ont été fixés à moyen terme dans le cadre de la politique tarifaire. Les ajustements des tarifs sur les parkings Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire alors qu'ils ont été rattachés à la zone hypercentre font l'objet d'ajustements progressifs. Pour les parkings les plus sollicités qui sont situés sur Bordeaux, les abonnés résidents bénéficient de réduction d'environ 40 %, soit un niveau supérieur à la réduction tarifaire cible de 33,3 %.

Enfin, il convient d'éclairer le tableau ci-dessus en rappelant que les tarifs des abonnements sont restés inchangés en 2016 et que les tarifs résidents sont restés inchangés en 2014 hors ajustement pratiqués sur les parkings Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire afin de rapprocher les tarifs de ces parkings de ceux rattachés dès 2004 à la zone hypercentre.

## 2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES

Les tarifs horaires sont déterminés en cohérence avec :

- le plan à moyen terme,



- les ajustements à opérer pour les parcs qui ont été rattachés antérieurement à la zone hypercentre,
- la spécificité du parking St Jean qui est un parking de gare et de PESSAC qu'il l'est dans une moindre mesure.

Les tarifs horaires 2015 sont remis en annexe ainsi que les tarifs 2016. En effet, le conseil d'administration de PARCUB s'est prononcé en décembre 2015 sur le passage à la tarification au ¼ d'heure, ce qui correspond à un ajustement majeur. Cette évolution a été réalisée. Les tarifs horaires de moyenne-longue durée (plus de 2 H) sont désormais beaucoup plus attractifs en période de journée, l'objectif étant d'inciter les automobilistes à stationner dans les parkings et non sur la voirie. Pour une meilleure appréhension de ce changement majeur, le lecteur est invité à se reporter à l'annexe n° 2 bis qui donne tous commentaires sur les objectifs à la base de la fixation des tarifs au ¼ d'heure.

## **2.3 – L'ANALYSE DE L'ACTIVITE SOUS L'ANGLE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS**

### **2.3.1 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE**

Est analysée ci-après l'activité depuis la création de la régie ce qui permet de cerner la tendance générale. Suit à cela, une analyse ciblée sur le dernier exercice permet d'apporter un éclairage plus actuel.

#### **a) Les données de base**

Le tableau synthétique qui suit peut être complété par une analyse plus fine sur la base des tableaux complémentaires remis en annexe qui retracent l'évolution de l'activité horaire parc par parc.

#### **b) Une tendance globale défavorable**

Le tableau ci-dessus et les données détaillées permettent une analyse globale de l'évolution de la fréquentation horaire depuis 2004 mais également parc par parc. Alors qu'il s'agit de cerner la tendance globale, il faut raisonner à périmètre constant et en faisant abstraction des évolutions majeures qui faussent l'analyse.

En conséquence, il convient d'analyser l'évolution des parcs actuels qui étaient également en gestion en 2004, d'extraire de l'analyse le parking St Jean dont l'intégration de 2 arrêts minutes en 2010 a fait progresser très significativement l'activité horaire.

Dans le cadre des rapports d'activité des dernières années, il avait été mis en avant que les parkings Gambetta et République avaient été fortement pénalisés par l'évolution de leur environnement.

Le parking Gambetta a connu une évolution de son plan de circulation en surface tout comme le parking République. Si ces 2 parkings restent pénalisés, ils ont néanmoins comblé pour une bonne part les reculs enregistrés lors de la modification des plans de circulation. En 2015, le parking Gambetta a enregistré 163 634 entrées horaires, ce qui correspond à une progression d'activité de 11,9 % en 2015. Par rapport à 2008, l'écart de fréquentation n'est plus que de 40 000 entrées, soit - 25,4 % par rapport à cette année de référence.

Le parking République a également progressé fortement en 2015 + 14,4 % par rapport à 2014 avec 73 488 entrées en 2015. Ce parking retrouve un niveau proche du niveau constaté en 2009 (75 128 entrées horaires).

Ces précisions apportées, l'activité horaire 2015 de l'ensemble des parcs hors parking St Jean d'une part et d'autre part, hors parkings Deschamps et Descas, parkings provisoires de surface ouverts respectivement en 2014 et en 2015, est en recul de 15,6 % par rapport à 2004, ce qui correspond à **un recul en tendance en moyenne par an de l'ordre de 1,5 %**.

### **c) 2015, une année en progression à nuancer et à appréhender au regard de la hausse de l'activité horaire 2014**

Tous parcs confondus, l'activité horaire après une hausse de 3,2 % en 2014 progresse de 4,6 % en 2015.

Cette forte progression est à relativiser alors qu'elle bénéficie d'une part, de la montée en puissance des parkings provisoires de surface Deschamps et Descas dont aucun des 2 n'étaient exploités en 2013 et d'autre part, d'une progression considérable de l'activité du parking St Jean + 20,4 % en 2015 par rapport à 2014. Le parking St Jean bénéficie pleinement de l'absence de concurrence de parkings proches. Cette situation conjoncturelle doit cesser début 2017 avec la réouverture du nouveau parking St Jean Belcier. De plus, les parkings Gambetta et République ont fortement progressé en 2015, respectivement + 11,9 % et + 14,4 %, sans pour autant retrouver le niveau de l'activité horaire de leurs meilleures années. Le parking Victoire a eu une activité horaire stable en 2015 par rapport à 2014, cette dernière année ayant été marquée par une très forte progression. (Pour rappel, ce parking a été très pénalisé en 2013 par des travaux de voirie).

Si l'on raisonne hors parkings provisoires et hors les parkings St Jean, Gambetta, République et Victoire, l'activité horaire est en recul de 0,6 % en 2015 après 1,4 % de progression en 2014. Si l'on exclut les seuls parkings provisoires et le parking St Jean avec une progression de 20,4 % en 2015, qui pour rappel a eu un impact très favorable sur l'évolution globale de l'activité horaire en 2015, la progression de l'activité a été de 2,7 % en 2014 et 0,8 % en 2015.

Au regard de ces éléments, les années 2014 et 2015 pourraient laisser à penser que ces 2 exercices seraient en rupture par rapport à la tendance de fond constatée depuis la création de la régie. Cependant, ce constat qui reste fragile sera à confirmer ou non au vu des résultats des prochains exercices.

### 2.3.2 – Evolution et composition des abonnements

a) Analyse globale des abonnements

#### Evolution et composition des abonnements

##### a-1- Evolution et composition des abonnements tous parcs

	Au 1er mai 2004	Répartition au 01/05/2004	1/01/2013 tous parcs	Répartition au 1/01/2013	01/01/2014 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	01/01/2015 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	01/01/2016 tous parcs	Répartition au 01/01/2016	Variation du 01/01/15 au 01/01/16 tous parcs en valeur	Variation en %
Résidents	741	11,4%	2088	32,3%	1925	31,2%	1 941	31,5%	1 932	31,8%	- 9	-0,5%
Permanents hors multcartes et nuit	5198	80,3%	3894	60,1%	3759	60,9%	3 691	59,8%	3 643	60,0%	- 48	-1,3%
Autres Multcartes & Nuits	647	10,0%	492	7,6%	487	7,9%	444	7,2%	439	7,2%	- 5	-1,0%
<b>total hors résidents</b>	<b>5845</b>	<b>90,3%</b>	<b>4386</b>	<b>67,7%</b>	<b>4246</b>	<b>68,8%</b>	<b>4 135</b>	<b>67,0%</b>	<b>4 082</b>	<b>67,2%</b>	<b>- 53</b>	<b>-1,2%</b>
<b>Total général</b>	<b>6586</b>	<b>101,7%</b>	<b>6474</b>	<b>100,0%</b>	<b>6171</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 076</b>	<b>98,5%</b>	<b>6 014</b>	<b>99,0%</b>	<b>- 62</b>	<b>-1,0%</b>
écart /1er mai 2004			-1,7%		-6,3%		-7,7%		-8,7%			

##### a-2- Evolution tous abonnements confondus du 1er janvier 2005 au 1er janvier 2016 - tous parcs et hors Descas

Années	janv-05	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
Tous profils	6375	6684	6 891	7 121	6 470	6 921	6 771	6 647	6 474	6171	6 076	6 014
Variation d'une année à l'autre		4,8%	3,1%	3,3%	-9,1%	7,0%	-2,2%	-1,8%	-2,6%	-4,7%	-1,5%	-1,0%
		<b>janv-06</b>	<b>janv-07</b>	<b>janv-08</b>	<b>janv-09</b>	<b>janv-10</b>	<b>janv-11</b>	<b>janv-12</b>	<b>janv-13</b>	<b>janv-14</b>	<b>janv-15</b>	<b>janv-16</b>
<b>parking provisoire Château Descas</b>											21	57
Variation d'une année à l'autre												171,4%

Tous parkings hors Descas	6 171	6 055	5 957
		-1,9%	-1,6%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les abonnements de tous types au nombre de 6 014 sont en recul de 1 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit un niveau inférieur à ce qui avait été constaté sur les 3 précédents exercices, comme cela ressort du tableau ci-avant. Les abonnements résidents, alors qu'ils ont progressé dans des proportions considérables sur les dernières années, ont enregistré en 2015 un recul de 0,5 %. Les abonnements non résidents sont en recul de 1,2 %

**b) Evolution des abonnés résidents entre 2004 et 2016 au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sauf en 2004 (Conventions longue durée et amodiations incluses)**

Situation au 1er janvier de l'année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Janv 2016/Janv 2015	1er janv 2016/ 1er janv 2004
<b>C.C. Mériadeck</b>							25	45	41	61	66	98	95	-3,1%	
<b>Pey Berland</b>	171	208	233	255	274	265	273	288	332	362	307	326	324	-0,6%	89,5%
<b>Gambetta</b>	173	163	122	159	174	164	124	116	132	156	163	161	163	1,2%	-5,8%
<b>Bonnac</b>	0	0	0	0	0	0	42	45	41	33	28	22	20	-9,1%	
<b>République</b>	107	100	93	134	141	143	143	134	144	141	134	142	151	6,3%	41,1%
<b>cité mondiale</b>	115	137	153	218	252	232	236	260	296	314	293	295	299	1,4%	160,0%
<b>Front du Médoc</b>	36	58	77	179	184	182	201	198	192	190	196	191	181	-5,2%	402,8%
<b>Victoire</b>	110	98	125	197	181	203	180	173	203	223	179	179	183	2,2%	66,4%
<b>Rue Lhôte</b>		106	117	133	131	129	121	116	117	144	129	123	115	-6,5%	
<b>total hyper centre</b>	<b>712</b>	<b>870</b>	<b>920</b>	<b>1275</b>	<b>1337</b>	<b>1318</b>	<b>1345</b>	<b>1375</b>	<b>1498</b>	<b>1624</b>	<b>1495</b>	<b>1537</b>	<b>1531</b>	<b>-0,4%</b>	115,0%
<b>Huit Mai 1945</b>	4	9	36	79	66	123	133	136	122	124	127	115	124	7,8%	3000,0%
<b>Bergonié</b>	19	26	54	48	46	51	52	53	48	50	56	53	47	-11,3%	147,4%
<b>Porte de Bordeaux</b>	0	20	27	25	27	30	32	30	33	40	44	45	47	4,4%	
<b>Croix de Seguey</b>	0	0	0	40	39	40	41	44	46	60	57	44	49	11,4%	
<b>total centre</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>117</b>	<b>192</b>	<b>178</b>	<b>244</b>	<b>258</b>	<b>263</b>	<b>249</b>	<b>274</b>	<b>284</b>	<b>257</b>	<b>267</b>	<b>3,9%</b>	1060,9%
<b>Barrière du Médoc</b>	0	12	30	42	49	52	57	57	58	60	58	55	51	-7,3%	
<b>Charles de Gaulle</b>	6	13	22	17	18	19	24	23	28	60	21	21	25	19,0%	316,7%
<b>Pessac centre</b>	0	1	10	11	13	31	77	86	80	70	67	68	54	-20,6%	
<b>total périphérie</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>102</b>	<b>158</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>190</b>	<b>146</b>	<b>144</b>	<b>130</b>	<b>-9,7%</b>	2066,7%
<b>Saint Jean</b>															
<b>TOTAL</b>	<b>741</b>	<b>951</b>	<b>1099</b>	<b>1537</b>	<b>1595</b>	<b>1664</b>	<b>1761</b>	<b>1804</b>	<b>1913</b>	<b>2088</b>	<b>1925</b>	<b>1938</b>	<b>1928</b>		
<b>variation d'une année à l'autre</b>		28,3%	15,6%	39,9%	3,8%	4,3%	5,8%	2,4%	6,0%	9,1%	-7,8%	0,7%	-0,5%		

<b>Château Descas</b>												3	4
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---

Il ressort du tableau ci-dessus les principaux points suivants :

- les abonnés résidents ont connu depuis la création de la régie une évolution extrêmement favorable puisqu'au nombre de 741 au 1<sup>er</sup> janvier 2004, ils ont atteint le nombre de 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, progression qui a permis de limiter la baisse globale du nombre d'abonnés.
- Cette très forte progression d'abonnements résidents en tendance s'explique largement par les mesures prises par PARCUB énoncées ci-avant (augmentation des quotas réservés aux résidents à plusieurs reprises, accroissement du périmètre permettant de bénéficier du tarif résident, politique tarifaire très favorable marquée récemment par la création du tarif petit rouleur et un abattement de 50 % du tarif de base résident pour les véhicules dits écologiques). Grâce à cette politique, les abonnements résidents représentaient au 1<sup>er</sup> janvier 2016 près d'un tiers du total des abonnés (31,8 %).

c) Les abonnements non résidents (Conventions longue durée et amodiations incluses) – Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier sauf pour 2004

Abonnements non résidents	chiffres au 1er janvier sauf indication contraire														
	1er mai 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	Janv.2016/Mai 2004
Permanents multicartes et nuit															
C.C. Mériadeck	573	333	305	232	213	199	204	216	196	174	189	189	192	1,6%	-66,5%
Pey Berland	379	303	389	396	399	366	269	244	225	226	239	234	215	-8,1%	-43,3%
Gambetta	479	413	410	419	438	471	430	393	398	413	410	394	395	0,3%	-17,5%
Bonnac	0	0	0	0	0	0	142	170	162	156	153	151	149	-1,3%	
République	366	364	515	461	574	560	531	529	506	436	435	442	452	2,3%	23,5%
cité mondiale	847	801	694	712	684	630	595	544	503	446	409	407	401	-1,5%	-52,7%
Front du Médoc	750	808	882	844	869	853	811	815	766	711	717	711	661	-7,0%	-11,9%
Victoire	482	434	466	418	433	360	340	305	263	258	252	266	273	2,6%	-43,4%
Rue Lhôte															
total hyper centre	3 876	3 456	3 661	3 482	3 610	3 439	3 322	3 216	3 019	2 820	2804	2794	2738	-2,0%	-29,4%
n/n-1								-3,2%	-6,1%	-6,6%	-0,6%	-0,4%	-2,0%		
Huit Mai 1945	762	806	854	814	824	795	713	670	644	625	614	523	529	1,1%	-30,6%
Bergonié	0	3	9	27	6	7	7	8	6	8	5	4	4	0,0%	
Porte de Bordeaux	412	373	331	322	331	360	506	482	445	443	301	285	274	-3,9%	-33,5%
Croix de Seguey															
total centre	1 174	1 182	1 194	1 163	1 161	1 162	1 226	1 160	1 095	1 076	920	812	807	-0,6%	-31,3%
Barrière du Médoc	149	144	121	120	110	99	109	113	109	95	88	81	81	0,0%	-45,6%
Charles de Gaulle	119	109	101	97	89	82	79	71	74	30	58	54	56	3,7%	-52,9%
Pessac centre	304	305	303	303	384	345	295	302	345	277	291	296	269	-9,1%	-11,5%
total périphérie	572	558	525	520	583	526	483	486	528	402	437	431	406	-5,8%	-29,0%
Saint Jean	223	228	205	189	172	154	129	105	92	88	85	80	78	-2,5%	-65,0%
TOTAL	5 845	5 424	5 585	5 354	5 526	5 281	5 160	4 967	4 734	4 386	4246	4117	4029	-2,1%	-31,1%
variation d'une année à l'autre		-7,2%	3,0%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,4%	-3,2%	-3,0%	-2,1%		

Parkings Provisoires	1er mai 2004	janv-05	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
Château Descas												18	53
TOTAL avec parkings provisoires	5845	5424	5585	5354	5526	5281	5160	4967	4734	4386	4246	4135	4082
Variation N-1		-7,2%	3,0%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,4%	-3,2%	-2,6%	-1,3%

Commentaires :

La baisse des abonnements non résidents de 31,1 % depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, soit depuis la création de la régie, est tout à fait conséquente avec des reculs constatés d'année en année. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le recul est de 2,1 %, chiffre nettement plus favorable que sur les exercices précédents. Si l'on tient compte du parking Château Descas qui correspond à une gestion transitoire, le nombre d'abonnés a été bonifié sur les 2 dernières années.

### Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings - Chiffres au 1/01/2016

#### Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings hors parc provisoire de surface DESCAS - au 1/01/2016

	Capacité Parking VL hors places privées	Capacité Parking hors fourrière	Abonnés non résidents	en % de la capacité du parking	Abonnés résidents	en % de la capacité du parking	total abonnés	en % de la capacité du parking	total en % de la capacité du parking hors fourrière
C.C. Mériadeck	1 363	1363	192	14,1%	95	7,0%	287	21,1%	21,1%
Pey Berland	688	688	215	31,3%	324	47,1%	539	78,3%	78,3%
Gambetta	515	515	395	76,7%	163	31,7%	558	108,3%	108,3%
Bonnac	164	164	149	90,9%	20	12,2%	169	103,0%	103,0%
République	421	421	452	107,4%	151	35,9%	603	143,2%	143,2%
Cité Mondiale	712	712	401	56,3%	299	42,0%	700	98,3%	98,3%
Front du Médoc	1144	965	661	57,8%	181	15,8%	842	73,6%	87,3%
Victoire	455	455	273	60,0%	183	40,2%	456	100,2%	100,2%
Rue Lhôte	106	106	0	0,0%	115	108,5%	115	108,5%	108,5%
<b>Total hyper centre ville</b>	<b>5568</b>	<b>5389</b>	<b>2738</b>	<b>49,2%</b>	<b>1531</b>	<b>27,5%</b>	<b>4269</b>	<b>76,7%</b>	<b>79,2%</b>
Huit Mai 1945	726	443	529	72,9%	124	17,1%	653	89,9%	147,4%
Bergonié	64	64	4	6,3%	47	73,4%	51	79,7%	79,7%
Porte de Bordeaux	724	536	274	37,8%	47	6,5%	321	44,3%	59,9%
Croix de Seguey	40	40	0	0,0%	49	122,5%	49	122,5%	122,5%
<b>Total centre ville</b>	<b>1554</b>	<b>1083</b>	<b>807</b>	<b>51,9%</b>	<b>267</b>	<b>17,2%</b>	<b>1074</b>	<b>69,1%</b>	<b>99,2%</b>
Barrière du Médoc	132	132	81	61,4%	51	38,6%	132	100,0%	100,0%
Charles de Gaulle	290	290	56	19,3%	25	8,6%	81	27,9%	27,9%
Pessac centre	355	355	269	75,8%	54	15,2%	323	91,0%	91,0%
<b>Total périphérie</b>	<b>777</b>	<b>777</b>	<b>406</b>	<b>52,3%</b>	<b>130</b>	<b>16,7%</b>	<b>536</b>	<b>69,0%</b>	<b>69,0%</b>
<b>Total hors Saint Jean</b>	<b>7899</b>	<b>7249</b>	<b>3951</b>	<b>50,0%</b>	<b>1928</b>	<b>24,4%</b>	<b>5879</b>	<b>74,4%</b>	<b>81,1%</b>
Saint Jean	512	512	78	15,2%	0	0,0%	78	15,2%	15,2%
<b>Total Général</b>	<b>8411</b>	<b>7761</b>	<b>4029</b>	<b>47,9%</b>	<b>1928</b>	<b>22,9%</b>	<b>5957</b>	<b>70,8%</b>	<b>76,8%</b>

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de tous les abonnements y compris les abonnements de longue durée et des amodiations.

Les pourcentages de places abonnés permanents ou résidents ramenés à la capacité du parc sont extrêmement variables d'un parking à un autre du fait des caractéristiques propres à chaque ouvrage.

Aussi, l'analyse pour les secteurs hypercentre et centre est peu pertinente alors que chacun de ces secteurs comprend des parcs très spécifiques comme le parking Centre Commercial Mériadeck qui est de fait un parking de surface commerciale. Les parkings réservés exclusivement à des abonnés résidents ou de façon prioritaire « faussent » également les chiffres par secteur. Par ailleurs, les pourcentages de la capacité du parking occupé par des résidents doivent tenir compte du fait que pour les parkings saturés, il existe un temps entre la souscription de nouveaux abonnements et la libération de places. Aussi, lorsqu'on est à 2 ou 3 % du seuil maximum de places réservées aux résidents, dans les faits, cela correspond au seuil le plus élevé du quota résident.

Les abonnés tous parcs confondus et hors fourrière représentent 77 % de la capacité des parkings. Les pourcentages sur les parcs du centre de Bordeaux en dehors du parking Centre Commercial Mériadeck spécifique sont généralement proches ou supérieurs à 100 %.

Ces pourcentages soulignent l'intérêt du foisonnement qui est pratiqué sur les parkings : l'ensemble des abonnés n'étant pas tous présents en même temps, un nombre d'abonnements significatifs par rapport à la capacité du parking est possible tout en permettant d'accueillir un nombre d'usagers horaires conséquents.

#### **d) Abonnements 2 roues (2 roues motorisés et vélos)**

	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>
2 roues motorisés	78	112	92	97	89
Vélos (cumul)	754	814	875	936	1001

Depuis sa création, PARCUB mène une politique favorable à l'accueil des vélos et des 2 roues motorisés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la capacité pour les vélos est de 463 places et pour les motos de 211 (voir en annexe le tableau correspondant). L'importance de ces capacités est liée à une politique volontariste favorable aux 2 roues depuis la création de la régie. Tous les parkings appropriés du fait de leur possibilité d'accès disposent d'espace dédié aux espaces vélos, motos séparés lorsque cela est possible et justifié par un niveau de fréquentation suffisant.

Le nombre des abonnements vélos doit être analysé en tenant compte du fait que les abonnements ne sont pas résiliés. En effet, lors de l'abonnement, seuls 15 € sont réglés au titre des droits de souscription, l'abonnement étant ensuite à ce jour gratuit. La progression constatée d'environ 60 unités d'une année à l'autre traduit l'intérêt de l'offre de PARCUB pour les cyclistes.

## **2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU**

### **2.4.1 TRAVAUX RELATIFS A L'AMELIORATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE DES PARKINGS**

#### **2.4.1.1 TRAVAUX DE PEINTURE REALISES EN 2015 PAR L'EQUIPE DE PEINTURE DE PARCUB**

##### **PARKING CENTRE COMMERCIAL MERIADECK :**

En partenariat avec la Poste, des consignes automatiques pour le retrait de colis commandés via internet ont été implantées sur ce parking au niveau -1 à proximité des pistes d'entrée des véhicules et du sas d'accès aux translocs du centre commercial. Pour améliorer la qualité d'ambiance de cette zone, les abords immédiats de ces consignes ont été repeints.

##### **Parking Victoire :**

Les travaux de peinture réalisés en 2015 par l'équipe peinture de la régie ont porté en grande partie sur ce parking, la dernière rénovation de cet ouvrage qui avait été réalisée par les personnels de PARCUB remontant à 10 ans. Les niveaux -2 et -3 ont été traités au niveau des murs, plafonds, poteaux, portes palières des escaliers ainsi que les voies de circulation. Les places de stationnement encore très convenables n'ont pas été traitées.

##### **Parking Pessac centre**

Les travaux commencés en 2014 sur cet ouvrage ont été finalisés en juin 2015 par le traitement du niveau -1.

##### **Parking Barrière du Médoc au Bouscat :**

Des travaux de remise au propre des bordures des îlots béton, de la sortie des véhicules ainsi que de la signalétique ont été effectués courant de l'été 2015.

##### **Zones fourrière de Front du Médoc :**

Pour sécuriser les manœuvres des chariots électriques de manutention des véhicules mis en fourrière, un produit antidérapant a été appliqué sur certaines parties des voies de circulation trop glissantes du fait d'infiltrations d'eau.

##### **Traitement des dégradations de type tags et graffitis avec 2 opérations majeures sur l'espace vélos de la place Gambetta**

Comme chaque année, l'équipe peinture de la régie a dû intervenir sur l'ensemble des parkings de la régie pour supprimer des tags et graffitis. L'espace vélo de la place Gambetta a été particulièrement concerné avec 2 opérations de reprise complète des murs et des grilles d'entrée en moins de 6 mois.

#### **2.4.1.2 TRAVAUX DIVERS REALISES PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DE PARCUB**

##### **Aménagement de locaux**

Devant la nécessité de créer des bureaux pour accueillir les responsables de secteurs suite à la création de ces postes de managers, divers travaux ont été réalisés par l'équipe technique de PARCUB :



- le local affecté au comité d'entreprise au niveau de l'entresol du parking Front du Médoc a été rénové et accueille à présent les responsables de secteur,
- la salle de formation qui avait été aménagée sur le rez-de-rue du parking, au niveau de la trémie de sortie a été affectée au comité d'entreprise,
- une nouvelle salle de formation a été créée dans la zone occupée auparavant par la société La Petite Reine, dans le petit parking rue Georges Bonnac.

### **Création d'un chenil**

Afin de permettre l'hébergement de l'auxiliaire canin du service comptage de PARCUB, un espace a été aménagé sur le site de la fourrière de Mérignac. Ces travaux ont consisté à la création d'un chenil comprenant un enclos extérieur grillagé. Des sanitaires destinés au personnel qui intervient pour l'entretien du chien et des locaux ont été créés à l'intérieur du bâtiment situé en entrée du site.

#### **2.4.1.3 TRAVAUX DE MISES EN CONFORMITE AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES : UNE PROGRAMMATION DES DERNIERS TRAVAUX DESORMAIS ACTES SUR LA BASE DE DOSSIERS AD'AP VALIDES**

Comme précisé dans les rapports annuels précédents, divers travaux au titre de l'accessibilité ont été réalisés sur les dernières années tenant compte des évolutions réglementaires. Un échéancier des derniers travaux a été déterminé par la dépose de dossiers dits Ad'ap auprès de la Préfecture en juillet 2015.

Les avis des divers services instructeurs des municipalités concernées (Bordeaux, Mérignac, Pessac et le Bouscat) ainsi que de la Préfecture ont été rendus entre septembre et octobre 2015, tous favorables. Le dernier avis validant les dérogations demandées concernant Centre Commercial Mériadeck a été rendu le 9 mars 2016.

Le programme des travaux désormais acté doit porter sur les prochaines années pour s'achever en 2017. Les investissements restants à réaliser ont été, selon expertise de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont s'est entouré PARCUB, évalués à 4 852 000 €, l'essentiel de ce programme devant être réalisé en 2016. Il est à noter que pour limiter le coût des investissements futurs, le service technique de PARCUB sera mobilisé sur une partie modérée des travaux.

Les procédures de consultation pour la réalisation des travaux peuvent à présent être lancées.

#### **2.4.2 TRAVAUX RELATIFS A LA SECURITE DES PARKINGS**

##### **Travaux de réparations d'installations d'extinction automatique sprinkleurs**

Des opérations de jouvence ont été réalisées sur des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkleurs de parkings qui le nécessitaient du fait de leur ancienneté.

C'est ainsi que sur les parcs Saint-Jean, Victoire, Gambetta et République des postes de déclenchement ont été renouvelés, des vannes de coupure changées, des capteurs et contacteurs installés pour préparer le renforcement des alarmes sur les GTC de ces parcs et sur ces mêmes parcs plus le parc Pessac Centre, des remises en état des réseaux sprinkleurs dans les niveaux des parcs ont été faites.

## **Changement du groupe électrogène du parking Front du Médoc**

Le groupe électrogène qui alimentait en secours une partie des équipements électriques du parc Front du Médoc avait subi une panne de sa pompe d'injection dont le montant de la réparation était disproportionné au regard de la vétusté de cet équipement âgé alors de 40 ans.

Aussi, avec l'assistance d'un bureau d'étude, il a été procédé au remplacement de cet équipement avec l'installation d'un groupe électrogène plus puissant qui secoure dorénavant l'ensemble des installations électriques du parking.

## **Renouvellement d'installations de détection de monoxyde de carbone (Co)**

Sur les parkings Victoire, Pessac, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, les installations de détection de CO étaient vétustes (plus de 25 ans) et leur entretien aurait pu devenir problématique avec les difficultés croissantes pour trouver certaines pièces détachées.

Sur ces ouvrages, une opération de renouvellement de ces équipements a donc été engagée et réalisée sur 2015. Dorénavant, deux gaz sont recherchés dans l'air ambiant des parkings, le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote (No) ainsi que l'exige la réglementation.

Les autres parkings sont équipés de matériel plus récent ou ont vu leurs installations renouvelées les années précédentes.

### **2.4.3 Autres travaux**

#### **Parcs de stationnement Gambetta :**

Suite à des plaintes de riverains, une étude acoustique a été réalisée sur ce parc pour mettre en évidence d'éventuels dépassements des seuils des niveaux sonores tolérés par la réglementation. C'est ainsi qu'il est apparu que sur certains équipements de ventilation de cet ouvrage, les niveaux sonores nocturnes étaient parfois dépassés la nuit lorsque le déclenchement de ventilateurs était commandé.

Une opération de mise en conformité a donc été réalisée consistant à la mise en place de pièges à son dans les locaux de ventilation concernés (nécessitant des travaux de maçonnerie) de mise en place de plots anti-vibratiles, d'isolation acoustique des mêmes locaux par habillage avec un revêtement spécifique.

Une nouvelle campagne de mesures acoustiques après travaux a permis de valider la bonne mise en conformité de ces équipements dont les émergences sonores sont à présent en dessous des seuils admissibles.

#### **Télésurveillance des parkings**

Les parcs de stationnement exploités par PARCUB sont tous équipés d'un système d'interphonie de marque Commend, le parking Front du Médoc centralisant ces installations lorsque les parkings sont gérés en mode « Télésurveillance ». Certains équipements analogiques de ces parcs étaient d'une technologie trop ancienne et surtout l'installation de centralisation sur le parc Front du Médoc était saturée, ce qui ne permettait pas de raccorder de nouvelles installations.

Or, avec le développement soutenu de PARCUB, de nouveaux parkings doivent pouvoir être gérés à l'avenir à distance. Un équipement numérique a été installé sur les parcs Pey-Berland, Centre Commercial Mériadeck et Huit mai 45 et une refonte complète du système a été réalisée. Le parc central peut désormais recevoir jusqu'à 112 sites distants.

Il faut noter que la difficulté était de réaliser cette opération sur le parc Front du Médoc en interrompant le moins possible le fonctionnement de la télésurveillance des parcs distants, ce qui a été fait.

## **2.5 – LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE PARCUB**

### **2.5.1 - Mandats confiés par Bordeaux Métropole :**

Pour rappel (cf. rapport annuel précédent) dans le cadre de la ligne D du tramway, PARCUB était engagé sur 3 mandats avec Bordeaux Métropole. L'opération Gruet n'est pas allée à son terme. Le parking Denis a été abandonné avec une opération en substitution et le parking Rex Beaujon est en cours de construction.

#### **Une opération en substitution du parking DENIS au Bouscat :**

La réalisation d'un parking en élévation sur le parking de surface Denis au Bouscat a été abandonnée. Au regard de l'opportunité d'exploiter une parcelle proche de l'avenue de la Libération donnant sur la rue Laharpe parallèle à cette dernière ainsi que sur l'avenue d'Eysines. Les échanges entre Bordeaux Métropole et PARCUB sur ce dossier ont débouché sur la rédaction d'un projet de convention, un parking provisoire de surface de près de 70 places devant être aménagé par PARCUB. Ce parking provisoire est susceptible de déboucher sur la construction d'un ouvrage définitif ultérieurement.

#### **Parc de stationnement REX BEAUJON à Bordeaux (capacité finale 92 places VL) :**

A l'issue d'un concours restreint, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence d'architecture BLP. Le permis de construire a été déposé le 27 décembre 2013. Le dossier a été interrompu. Après décision du 21 juillet 2015 de la cour administrative d'appel revenant sur l'annulation en première instance de la DUP de la ligne D du tramway, le dossier a été relancé fin juillet 2015.

Les ordres de service de démarrage des travaux pour un montant de 2 455 374,43 € H.T ont été notifiés le 28 septembre 2015 lors de la première réunion de chantier.

Les travaux ont débuté à l'issue de la période de préparation le 4 novembre par le terrassement de la parcelle et se sont poursuivis par la réalisation des fondations jusqu'en fin d'année 2015.

A la date de rédaction de ce rapport, les travaux d'élévation sont en cours et les travaux de superstructure devant être terminés au mois de juin 2016.

La livraison de l'ouvrage est prévue pour octobre 2016 conformément au calendrier contractuel.

A ce jour, des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 67 900 € TTC (soit 2.30 %) ont été notifiés par Parcub concernant essentiellement les aléas techniques suite à la découverte de fondations existantes diverses sur le terrain.

PARCUB en sa qualité de mandataire a perçu en 2015 une rémunération de 10 300,59 € TTC.

### 2.5.3 - Opérations propres de construction de parcs de stationnement :

- **Construction du parc de stationnement LES SECHERIES à Bègles (capacité finale 406 places VL) :**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Mairie à Bègles pilotée par AQUITANIS, PARCUB construit un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.

L'agence d'architecture DUNCAN LEWIS a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Le permis de construire a été délivré le 12 septembre 2013 par la mairie de Bègles. Les études de conception ont été finalisées au cours du dernier trimestre 2013.

Par délibération en date du 14 octobre 2014, PARCUB a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 3 490 251 € HT. Les marchés de travaux déposés au contrôle de Légalité le 20 novembre 2014 ont été notifiés aux entreprises le 28 novembre 2014.

L'ordre de service de démarrage des travaux avec une période de préparation de 2 mois a été notifié le 28 novembre 2014.

La superstructure de l'ouvrage a été entièrement terminée fin juin 2015 permettant aux corps d'états secondaires d'intervenir dès juillet 2015.

L'intervention du serrurier pour la pose des façades en acier galvanisé du bâtiment s'est terminée fin janvier 2016.

La commission de sécurité et d'accessibilité s'est tenue le 11 février 2016 et a donné un avis favorable avec réserves.

Le chantier s'est déroulé conformément au calendrier d'exécution des travaux et le bâtiment a été réceptionné avec réserves le 22 février 2016.

En parallèle, l'arrêté du maire autorisant à ouvrir le parc de stationnement a été pris le 16 février 2016 et a permis une ouverture du parc de stationnement le 25 février 2016 respectant l'engagement contractuel de PARCUB avec les différents promoteurs et l'aménageur de la ZAC.

Les deux premiers promoteurs Bouygues et Aquipierre ayant livré leur opération ont pris possession de 116 places au 29 février 2016.

La levée des réserves s'effectuera au cours des mois d'avril et mai 2016.

Des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 20 954 € TTC (soit 0.50 %) ont été notifiés.

Le coût définitif de l'ouvrage est de 4 002 230 € HT dont 0.5 % d'avenant aux marchés de travaux et hors le montant des révisions estimées au plus à 12 600 €.

## **Construction du parc de stationnement PALUDATE à Bordeaux (capacité finale 566 places VL) :**

Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique portant sur 3 parkings, PARCUB construit un parc de stationnement contigu à la future MECA quai de Paludate sur la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juin 2013, le lauréat a été désigné le 17 décembre 2013.

L'agence d'architecture Groupe LOISIER a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre qui s'est déroulé au cours du second semestre 2013.

Le marché de maîtrise d'œuvre après délibération du conseil d'administration de PARCUB a été notifié le 24 mars 2014. Les études de conception se sont poursuivies au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 en concertation avec l'EPA Bordeaux Euratlantique/Ville de Bordeaux pour la mise au point notamment du traitement de la toiture terrasse. Le PC a été déposé le 27 juillet 2014.

A la demande de l'EPA, la capacité du parc de stationnement initialement de 380 places VL (pm coût travaux 4 890 000 € HT) a été portée à 566 places VL par l'ajout d'un niveau supplémentaire pour un coût travaux de 6 495 000 € HT suivant délibération de PARCUB du 19 décembre 2014.

La consultation des marchés de travaux initialement prévue au cours du mois de novembre 2014 a donc été repoussée.

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre après avis de la CAO et délibération du CA de PARCUB a été notifié le 9 avril 2015. Il a pour objet :

- d'acter la modification du programme et la reprise des études par le maître d'œuvre,
- de fixer le nouveau coût des travaux à 6 495 000 € HT suivant l'estimation du maître d'œuvre et sur laquelle il s'engage,
- de fixer le nouveau forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 575 690,36 € HT comprenant une mission complémentaire OPC, ainsi que le suivi de la charte chantier propre mise en place par l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Le permis initial a été annulé et un nouveau permis de construire déposé le 16 février 2015 a été accordé par la ville de Bordeaux en date du 26 juin 2015.

Les marchés de travaux en appel d'offres ouvert ont fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence en date du 3 avril 2015.

Par délibération en date du 9 juin 2015, PARCUB a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 5 551 779,54 € HT. Par rapport à l'estimation maîtrise d'œuvre DCE, une économie de 18 % a été faite sur ce projet.

Les marchés de travaux déposés au contrôle de légalité le 29 juin 2015 ont été notifiés aux entreprises le 8 juillet 2015.

L'ordre de service de démarrage des travaux, avec une période de préparation de 1,5 mois, a été notifié le 8 juillet 2015.

Les travaux sur site auraient dû débuter le 24 août 2015. Cependant, l'EPA Bordeaux Euratlantique a informé tardivement PARCUB qu'une convention d'occupation précaire (COP) était nécessaire afin d'autoriser PARCUB à commencer les travaux sur la parcelle et d'utiliser les abords de celle-ci.

La mise en place de la COP a été effective le 5 octobre 2015 sans qu'un accord financier définitif ne soit trouvé. La difficulté porte sur la prise en charge de frais de l'ordre de 45 000 € HT dus principalement à des contraintes techniques données trop tardivement par l'EPA (19 000 € HT) et au décalage de démarrage du chantier (24 000 € HT). A ces frais, se rajoute le coût de l'occupation du terrain mis à disposition par l'EPA pour la réalisation des travaux du parc de stationnement (50 370,50 € HT). La prise en charge de ces travaux par l'EPA est en cours de négociation.

Les travaux n'ont donc débuté que le 5 octobre 2015, décalant la livraison prévue initialement en novembre 2016 au 31 janvier 2017.

Durant les travaux de fondation, un collecteur de refoulement d'une partie des eaux usées de la rive droite appartenant à Bordeaux Métropole a été endommagé.

Des travaux de réparation ont été entrepris par la SGAC, fermier du réseau.

Cet incident a obligé Parcub à reprendre le mode de fondation concernant deux pieux et a des conséquences financières et calendaires.

Le règlement de cet incident nécessite une négociation entre les différents intervenants pour valider les responsabilités de chacun.

Dans l'urgence, Bordeaux Métropole a accepté que ce réseau reste provisoirement sous l'emprise du parc de stationnement dans l'attente que celui-ci soit dévoyé par l'EPA dans le cadre de l'aménagement futur du bd des frères Moga.

Il est précisé que, dans la promesse de vente, aucun réseau actif ne devait être présent sur la parcelle.

Début janvier, la réparation faite par la SGAC sur le réseau EU n'a pas tenu. Le chantier du parc de stationnement sur cette zone (entrée voitures et rampes) a été interrompu du 4 janvier au 3 février 2016 (date de fin de reprise des travaux de la SGAC).

Ces aléas ont une incidence financière qui s'élève à ce jour, concernant le marché SEG FAYAT, à 69 811,32 € HT pour la modification des fondations et à 64 800 € HT pour l'interruption des travaux de la zone nord/ouest du chantier suite à la réparation défectueuse du réseau EU par la SGAC. Egalement ces travaux reportent la livraison de l'ouvrage à début mars 2017.

L'immeuble de la Caisse d'Epargne est susceptible d'être livré avant la livraison du parking. Il convient que PARCUB en liaison avec l'EPA Bordeaux Euratlantique trouve une solution d'attente, la proximité immédiate du parking Château Descas étant susceptible de permettre une solution

Concernant les travaux, les fondations sont terminées, la dalle du RDC a été coulée, les élévations et le plancher haut du R+1 ont débuté.

L'acquisition du terrain n'est pas finalisée à ce jour alors que les difficultés mentionnées doivent être réglées dans ce cadre.

A ce jour, des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 234 364.90 € TTC (soit 3.52 %) ont été notifiés dont une grande partie est en cours de négociation avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour leur prise en charge.

- **Construction du parc de stationnement LES JARDINS DE L'ARS à Bordeaux (capacité finale 466 places VL avec une extension possible par l'ajout d'un niveau supplémentaire) :**

Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, PARCUB devait construire un parc de stationnement rue Carles Vernet en face du MIN sur le domaine des jardins de l'Ars de la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC comprenant un écopoint (micro déchetterie exploitée par Bordeaux Métropole).

Le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours avait été attribué à l'agence R Architecture. Le dossier de permis de construire était prêt à l'été 2015.

La mise au point du projet a fait l'objet d'intenses concertations avec l'EPA Bordeaux Euratlantique concernant notamment le rendu des façades en résille béton préfabriquées, le rapport au sol du bâtiment ou encore le traitement de la voie d'accès des véhicules à l'éco-point et du mur pignon aveugle.

Une CAP OIN s'est déroulée le 6 Juillet 2015. Afin d'apporter toutes garanties sur l'aspect qualitatif des façades, des échantillons du panneau préfabriqué de la résille béton, des plans de détails d'exécution de sa fixation et des échantillons de couleur y ont été présentées.

Le 8 Septembre 2015 s'est déroulé un dernier échange entre l'EPA, PARCUB et sa maîtrise d'œuvre. Les points ci-dessus ont été de nouveaux abordés et précisés avec, compte tenu de la diversité des points de vue, la présentation de plusieurs variantes permettant à l'EPA, en échange avec PARCUB, de se prononcer sur ses préférences.

Au final, décision a été prise par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'interrompre le projet. Alors que celui-ci contribuait à l'équilibre économique général de la convention de partenariat qui lie l'EPABE et PARCUB sur 3 parkings, l'EPABE doit pouvoir maintenir cet équilibre. Dans son courrier mettant fin à l'opération, l'EPABE prévoit une compensation financière au titre des frais engagés ainsi qu'un parking en substitution. L'accord de sortie de cette opération reste à ce jour à finaliser étant précisé qu'au 1<sup>er</sup> mars 2016, les frais engagés par PARCUB au titre de l'opération sont chiffrés à la somme de 259 760,06 € TTC.

- **Construction du parc de stationnement QUAIS DE FLOIRAC à Floirac (capacité finale 962 places VL dont 162 places de surface avec une extension possible de un à deux niveaux supplémentaires) :**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Quais de Floirac pilotée par BORDEAUX METROPOLE, PARCUB construit rue Jean Alfonséa sur l'îlot J1 au Sud de la ZAC un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes et plus particulièrement pour ceux de la future grande salle de spectacle implantés sur la ZAC.

Une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juillet 2014.

Par arrêté en date du 19 novembre 2014, PARCUB a validé la proposition du Jury de retenir les 3 équipes de maîtrise d'œuvre JM IBOS/M VITART, Rudy RICCIOTTI et FLINT pour participer au concours.

Par délibération du CA de PARCUB fin mars 2015 qui a validé l'avis du Jury, l'agence Rudy RICCIOTTI a été désignée lauréate du concours.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 11 mai 2015 pour un montant initialement de 1 119 486 € HT ramené après négociations à 949 800 € HT (- 15%).

L'esquisse phase concours a nécessité un profond remaniement pour satisfaire aux exigences fonctionnelles du programme. De même le dépassement du coût d'objectif de l'ouvrage (+4%) phase esquisse concours nécessite une optimisation financière.

L'avant Projet Sommaire (APS) a été présenté à Bordeaux Métropole (aménageur) ainsi qu'à l'architecte de la ZAC au cours des mois de juin et de Juillet 2015 pour validation avant dépôt du PC.

Le dossier Avant-Projet Définitif (APD) et son estimation ont été remis par la maîtrise d'œuvre début octobre 2015.

L'estimation travaux du maître d'œuvre en phase APD est de 12 911 489.95 € HT soit une augmentation de l'ordre de 19.9 % par rapport à l'estimation concours. Cette augmentation s'explique notamment par un surcoût important des fondations profondes de 980 000 € HT (+9.1%).

En effet, suite aux investigations géotechniques complémentaires des sols (étude de type G2 AVP), la maîtrise d'œuvre en collaboration avec le bureau d'étude géotechnique a dû revoir ses fondations du fait de la mauvaise qualité des sols (sujétions de mise en œuvre plus complexe et quantité de pieux plus importante).

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sera passé afin d'arrêter le coût des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et sa rémunération définitive correspondante.

Un point financier plus approfondi sera fait avec Bordeaux Métropole au-delà des informations qui ont déjà été données.

Le dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau est en attente de la finalisation de l'étude hydraulique commandée par Bordeaux Métropole.

Le dossier de demande d'étude au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a été déposé fin octobre 2015.

Le permis de construire a été déposé le 12 février 2016 et sa mise au point a nécessité une réunion avec le SDIS 33 suite à des divergences sur l'adéquation de la réglementation incendie et l'image architecturale du projet engendrant un retard de plus de deux mois.

La consultation des entreprises devrait se dérouler au cours du mois d'avril 2016 pour un démarrage des travaux au mois de septembre 2016, soit une livraison au plus tard en février 2018 conformément à l'engagement contractuel de Parcub.

- **Construction du parc de stationnement GRAND PARC à Bordeaux (capacité estimée de 248 places VL en R+2 ou de 332 places VL en R+3 :**

En 2015, PARCUB a fait une étude de stationnement pour mieux appréhender les besoins du secteur permettant ainsi de finaliser l'étude de faisabilité d'un parking au Grand Parc donnant rue François Lévêque dans un secteur marqué par une forte densité en logements sociaux et en fort développement alors que son offre de stationnement est actuellement totalement saturée.

Bordeaux Métropole, après délibération en date du 22 janvier 2016, a sollicité PARCUB qui a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre en mars 2016.



Il est prévu de désigner le lauréat du concours au cours du mois de septembre 2016 pour un démarrage des travaux en septembre 2017 et une livraison en décembre 2018.

## **2.6– LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS**

Les réclamations qui regroupent les insatisfactions et les sinistres sont présentées sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2014 et 2015 (annexe n° 6).

En premier lieu et pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB, à savoir que PARCUB avec 7668 places a accueilli, en 2015, 2 389 732 entrées horaires et comptabilisait au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 5957 abonnés.

Les insatisfactions au nombre de 130 en 2015 pour 98 en 2014 et les sinistres au nombre de 213 en 2015 pour 141 en 2014 retrouvent un niveau comparable à 2013 (145 insatisfactions et 202 sinistres). Ces chiffres globalement au regard du niveau d'activité sont faibles.

## **CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2015**

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement une analyse synthétique d'ensemble.

Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives, qui ont été au nombre de 4 en 2015 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis.

Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes de l'année objet du rapport annuel par rapport à l'exercice précédent avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

### **ANALYSE DES COMPTES 2015**

#### **3.1 - Section d'exploitation**

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres ci-après qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis – A compter de l'année 2012, la méthodologie appliquée pour les soldes intermédiaires de gestion correspond à celle du compte de gestion hors le chiffre d'affaires dont sont déduits les tickets restaurants, part salariale

	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation 2014/2015	
			En %	En valeur
Produits des services (chapitre 70)	13 809	14 048	+1,73 %	+ 239
Autres produits (chapitre 75)	1 676	1 174	- 29,91 %	- 501
Chiffre d'affaires selon le logiciel Helios (hors tickets restaurants)	15 439	15 176	- 17,03 %	- 263
Chiffre d'affaires hors remboursement formation et hors tickets restaurants	15 000	15 143	+ 0,95 %	+ 143
Subvention d'équilibre	0	0		
Masse salariale (salaires chargés et hors intérim)	6 537	6 869	+ 5,07 %	+ 332
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	7 050	7 358		+308
Achats et charges externes (intérim exclus)	4 418	4 508	+ 2,03%	+ 90
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	3 437	4 191	+ 21,94%	+ 754
<b>Résultat courant non financier</b>	+ 1 258	- 259	- 120,5 %	- 1517
<b>Résultat financier</b>	11	5	-54,54 %	- 6
<b>Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)</b>	+ 545	-254	-146,6 %	-799
<b>Résultat exceptionnel</b>	741	574	-22,53 %	-167
<b>Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations</b>	1 471	1 105	-24,88 %	-366
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	136	784	+476,4%	+648
(2) Reprise sur la PGR	441	172	-61,00 %	-269
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	0	0		
<b>(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations</b>	- 305	612	+300,6%	+917
<b>Résultat de la section de fonctionnement hors IS **</b>	2 010	321	-84,02 %	-1689
<b>Résultat de la section de fonctionnement moins IS de l'exercice</b>	1 335	321	-75,95%	-1014
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	1 326	-1 435	-208,2 %	-2761

\*selon le logiciel de comptabilité publique HELIOS

\*\*sur l'exercice ou d'un exercice antérieur

### 3.1.1 – Analyse du résultat de la section d'exploitation : résultat tel que donné par les comptes et résultat retraité pour une meilleure lecture sur le plan économique

En 2015, est comptabilisé à la section d'exploitation, un total de recettes de 16 446 756 € contre 16 937 239 € l'an passé. Le total des charges, impôts sur les sociétés inclus, est de 16 125 854 € en 2015 contre 15 601 794 € en 2014. L'exercice 2015 dégage un excédent de 320 902 € à comparer au résultat de 2014 de 1 335 445 €. Aussi, le résultat comptable diminue de 1 014 543 €, soit – 76 %.

Pour bien appréhender l'évolution du résultat, il convient de mettre en exergue les éléments d'analyse suivants :

En 2015, PARCUB ayant bénéficié du Crédit d'impôt au titre du CICE aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé ce qui n'était pas le cas en 2014. L'évolution du résultat avant impôt sur les sociétés est en baisse significative de 1,689 M€.

En second lieu, il faut observer une progression très forte de la provision pour grosses réparations de 648 000 €. Comme l'an passé, les dépenses de grosses réparations et de peintures ont été financées à dû concurrence par une reprise sur la provision pour grosses réparations. Aussi, la progression de la dotation à la provision pour grosses réparations a contribué à dû concurrence de cette progression à la diminution du résultat avant impôt sur les sociétés.

En troisième lieu, il faut observer que le résultat exceptionnel, selon les soldes intermédiaires de gestion Hélios (avec reprise de la quote-part des subventions d'investissement au fur et à mesure des amortissements) avait bonifié les comptes 2014 de 741 K€. En 2015, le résultat exceptionnel est resté positif mais de moindre ampleur puisqu'il s'est établi à la somme de 574 K€.

**Aussi, à niveau de résultat exceptionnel et de dotation à la provision pour grosses réparations identiques que l'an passé, le résultat de PARCUB avant IS se serait élevé à la somme de 1,136 M€ contre 2,01 M€ en 2014.**

En quatrième lieu, il convient d'analyser l'évolution du chiffre d'affaires. Celui-ci hors remboursement de frais de formation et tickets restaurants s'établit à 15,143 M€ en 2015 en progression de 0,95 % par rapport à 2014. Les éléments composants le chiffre d'affaires à savoir pour l'essentiel les recettes horaires et abonnés ont évolué de façon contrastée avec :

- une évolution favorable des recettes horaires de 212 961 €, soit + 2,74 %, laquelle, alors que les tarifs horaires sont restés inchangés, n'a été possible que grâce à la progression de l'activité horaire du parking St Jean. Ce parking, en l'absence pendant toute l'année de concurrence directe, a enregistré une croissance de ses recettes horaires considérables de 348 779 €, soit + 20,45 %. Aussi, hors l'accroissement des recettes horaires sur le parking St Jean, les recettes horaires de PARCUB se seraient inscrites en recul sensible.

- les recettes des abonnements d'un montant de 5 454 662 € ont progressé de 1 %.

Enfin, il convient d'analyser l'évolution des dépenses. Hors impôt sur les sociétés, elles se sont élevées à 16 125 000 € en 2015 pour 14 927 000 € en 2014, soit une progression de 1,199 M€, soit + 0,551 M€ hors variation de la dotation à la provision pour grosses réparations. Cela correspond par rapport à 2014, en neutralisant la progression de la provision pour grosses réparations, à un accroissement des charges hors impôt sur les sociétés de 3,7 %.

Le chapitre 11, charges à caractère général, d'un montant de 4,507 M€ a progressé de 2,01 %, soit 88 860 €, progression qu'il convient d'apprécier en tenant compte des points suivants :

- o les dépenses de grosses réparation peintures incluses ont baissé de 263 678 €,
- o inversement les impôts ont augmenté de 328 460 €, somme qui intègre la somme de 288 709 € au titre de la CFE pour les exercices 2011 à 2014. Aussi, hors cette somme de 288 709 €, et un niveau de résultat exceptionnel et de dotation à la PGR comparable à 2014, le résultat de PARCUB avant IS se serait élevé à la somme de 1,424 M€,

- en neutralisant les 2 dernières variations mentionnées, le chapitre 11 a baissé de 59.850 € soit -1.36 %.

Le chapitre 11 varie significativement en fonction du niveau des dépenses de grosses réparations lesquelles doivent progresser significativement en 2016 avec la reprise des escaliers dans le cadre de la mise aux normes accessibilité PMR. Hors la variation des dépenses de grosses réparations, ce chapitre est maîtrisé depuis plusieurs années.

Le chapitre 12, charges de personnel intérim inclus, d'un montant de 7.358.231 € progresse de 307 942,49 €, soit + 4,37 %. Cette hausse est à apprécier au regard de toutes précisions apportées ci-après.

L'essentiel de la progression du chapitre 12 s'explique par un accroissement des effectifs dans le cadre du développement de PARCUB. L'effectif moyen de 124,6 en janvier 2015 était de 132,6 en janvier 2016. Plus précisément, la variation de charges de personnel a été impactée par le renforcement de la cellule Travaux Neufs avec le recrutement d'un ingénieur. Dans la perspective de l'exploitation de nouveaux parkings, 3 postes de chefs de secteur ont été créés comme prévu au plan à moyen terme et permettant de ne pas remplacer sur les prochaines années des départs à la retraite d'agents de maîtrise de la direction de l'exploitation et de faire face à la suppression du poste du directeur opérationnel parti à la retraite le 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Le renforcement des moyens humains du parc central Front du Médoc ainsi que l'équipe d'agents polyvalents expliquent également la hausse des effectifs. Ces recrutements contribueront demain à la bonne gestion des nouveaux parcs à distance, c'est-à-dire au meilleur coût et avec une bonne qualité de service. Il est à noter que le départ à la retraite du directeur opérationnel en fin d'année 2015 non remplacé devrait avoir un impact favorable sur la masse salariale 2016.

Les 7 postes créés en 2015 ont eu un impact de l'ordre de 198 K€ sur le chapitre 12.

Pour analyser le chapitre 12, il convient de tenir compte des remboursements de frais de personnel au titre de la prévoyance, c'est-à-dire relative à des absences pour raison médicale (article 6419), lesquels se sont élevés à la somme de 260 468 € en 2015 pour 491 675 € en 2014. Le chapitre 12, déduction faite de ces remboursements, s'est élevé à la somme de 7 097 763 €. Ramené au chiffre d'affaires, cela donne un ratio de 46,5 % en hausse par rapport à 2014 et qui devra baisser avec la gestion des nouveaux parkings.

Le ratio masse salariale au sens large (chapitre 12) diminuée des remboursements (article 6419) rapporté au chiffre d'affaires est à analyser en tenant compte de la baisse conséquente des remboursements entre 2014 et 2015 qui s'explique pour une part significative par un décalage des remboursements 2015. En effet, le nombre total de jours d'absentéisme qui avait significativement progressé entre 2013 et 2014 a baissé de 11 % entre 2014 et 2015. Aussi, en supposant que la répartition des jours d'absence par tranche qui conditionne le niveau des remboursements serait comparable à 2014 et en tenant compte d'une baisse du taux d'absentéisme de 11 % et dès lors qu'il n'y aurait pas eu de décalage, l'article 6419 se serait inscrit en baisse de l'ordre de 50 000 € et non de 231 000 € comme constaté dans les comptes 2015. Ce point doit être pris en considération dans l'analyse du ratio masse salariale diminué des remboursements rapporté au chiffre d'affaires. En d'autres termes, hors le décalage mentionné, le ratio est meilleur que celui relevé plus haut.

### **3.1.2 – Autres commentaires**

Le résultat financier de PARCUB, comme en 2014, alors que fin 2015 la trésorerie était de 19,7 M€, est insignifiant du fait que PARCUB ne peut accéder à des produits rémunérateurs.

Les opérations d'ordre et de transfert comme sur l'exercice précédent sont d'un montant significatif, 4 191 864 € en 2015. L'essentiel de ce chapitre est constitué des dotations aux amortissements du fait de l'importance du patrimoine de PARCUB en cours d'amortissement. En 2015, comme précisé ci-avant, 784 000 € de PGR ont été constitués au regard des dépenses prévues sur les parkings alors que la PGR en 2014 n'a été que de 136 000 €.

### **3.2 Section d'investissement**

La section d'investissement présente un déficit de 1 435 656 € pour 4 575 815 € de recettes et 6 011 472 € de dépenses. Ce déficit s'explique par la construction du parking Bègles les Sècheries qui a fortement augmenté le montant des immobilisations en cours, lesquelles se sont élevées à la somme de 4 495 460 € en 2015 pour seulement 308 293 € en 2014.

Pour bien appréhender le déficit 2015, il faut ajouter que les reports à nouveau constatés lors de l'arrêt du compte administratif s'élevaient à la somme de 12 669 848 €. Aussi, l'excédent à reporter en 2016 à la clôture des comptes 2015 s'élève à la somme de 11 234 191 €.

### **3.3 – Conclusion**

L'exercice 2015 est en retrait par rapport à l'année précédente qui avait été particulièrement favorable.

Toutefois, il convient de tenir compte des différents éléments exceptionnels et des variations analysées qui font apparaître que l'exercice 2015 est certes en retrait par rapport à 2014 mais demeure globalement satisfaisant, le dernier exercice permettant de conforter la situation financière de PARCUB dont la situation bilantielle est favorable et permet alors que la régie doit faire face à des investissements importants sur les années à venir.

Pour autant, il ressort de l'analyse que les marges de manœuvre de PARCUB ne doivent pas être surestimées. Le niveau conjoncturel particulièrement favorable des recettes sur le parking St Jean doit être souligné alors que ce parking sera à nouveau concurrencé en 2017 et qu'une partie des recettes de ce parking dans le cadre de la convention passée avec la SNCF devra être reversée prochainement à cette dernière.

La dotation pour la provision pour grosses réparations constituée en 2015 apparaît nécessaire et doit être appréhendée au regard des besoins financiers considérables d'adaptation des ouvrages au titre de la bonne accessibilité des PMR et alors que d'autres travaux doivent être également réalisés sur les parkings et en particulier, dès 2016, une 1<sup>ère</sup> tranche d'amélioration de l'éclairage des parkings pour un montant de l'ordre de 1 M€.

Enfin, il convient d'observer que la situation actuelle et l'exercice 2015 sont satisfaisants par rapport aux perspectives qui avaient annoncé dans le plan à moyen terme.

## CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE AUTOMOBILE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé notamment au regard de l'étude de PARCUB, de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après une phase de transition, la fourrière ayant été au départ gérée sur le site de Quai du Maroc, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, la fourrière a pu être exploitée selon la configuration prévue lors de la reprise de ce service par PARCUB, à savoir en mobilisant pour partie la capacité des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux ainsi qu'un site extérieur dédié situé à Mérignac qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Ce rapport, après un rappel des principales caractéristiques du service, donne une analyse synthétique de l'activité et des comptes 2015.

### 4.1 – Principales caractéristiques du service

Le service est un service public administratif (SPA) alors que le reste de l'activité de PARCUB, c'est-à-dire son activité principale, correspond à un service public industriel et commercial (SPIC).

La comptabilité du SPA, service public de la Fourrière automobile, est tenue dans un budget annexe selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

Afin de permettre une optimisation du service de la fourrière, celui-ci s'appuie sur l'ensemble des moyens de PARCUB. Ces moyens partagés sont facturés au service de la fourrière automobile selon des règles de comptabilité analytique définies dans le cadre d'une convention passée avec Bordeaux Métropole.

Le service est ouvert aux usagers 24H/24 et permet aux contrevenants qui doivent passer par le commissariat central tout proche pour obtenir une main levée et après paiement des frais de fourrière de récupérer leur véhicule dans les meilleurs délais.

Il est à noter que les moyens techniques y compris les logiciels du service ont été intégralement renouvelés par PARCUB permettant une modernisation du service et notamment le partage de moyens informatiques avec la Police Nationale. Cette modernisation doit se poursuivre en 2016.

### 4.2 – Eléments marquants de l'année 2015

L'activité est en léger retrait en 2015 après une forte croissance sur les années passées.

En 2015, **les entrées de véhicules** se sont élevées à 14 031 pour 14 858 en 2014, soit une diminution de 5,6 %.

**Les opérations préalables** relatives à la mise en fourrière et de début d'exécution d'enlèvement se sont élevées à 1347 véhicules en 2015 pour 1674 en 2014 soit une diminution de 19,53 %

**Les déplacements sans suite** se sont élevés à 1 259 véhicules en 2015 pour 1 120 en 2014 soit une progression de 12,41 %.

**La facturation sur usagers**, donc les recettes hors ventes domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 864 222 € en 2015 pour 2 006 592 € en 2014 soit une diminution de 7,10 %.

Cette facturation comprend en partie :

**Les transactions payées**, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 12 726 € pour 13 108 € en 2014, soit - 2,91 %.

**Les frais de transport** (126 € pour un VL) ont représenté une recette de 1 502 574 € pour 1 642 067 € en 2014, soit une diminution de 8,49 %.

**Les expertises** (conformément aux textes, l'expertise est réalisée au 3<sup>ème</sup> jour de l'entrée des véhicules sur le parc) se sont élevées à la somme de 26 015 € pour 29 295 €, soit - 14,85 %.

**Les frais de gardiennage** (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 297 823 € contre 296 058 € en 2014, soit une progression de 0,60 %.

**Les ferrailles et casse** ont représenté une recette de 376 314 € pour 294 735 € en 2014, soit une progression de 27,68 %.

**Les ventes aux domaines** ont représenté une recette de 120 640 € pour 96 340€ en 2014, soit une progression de 25,22 %.

#### 4.3 – Comptes 2015

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énonciation des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

Le service de la fourrière est un service public administratif dont la comptabilité est établie selon l'instruction comptable M14. L'ensemble des dépenses et des recettes est donné TVA incluse. Il est rappelé qu'en cas d'excédent celui-ci revient à Bordeaux Métropole. Inversement, en cas de déficit, celui-ci doit être comblé par Bordeaux Métropole, PARCUB n'ayant pas à assurer d'avance de trésorerie.



#### 4.3.1 – Analyse de la section d'exploitation (chiffres TTC arrondis à l'entier le plus proche)

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des principaux chiffres qui suivent et qui sont ensuite commentés.

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Variation en valeur</b>	<b>Variation en pourcentage</b>
Produits des services (chapitre 70)	2 607 374	2 425 667	- 181 707	- 6,97 %
Produits exceptionnels	2 053	524	- 1 529	- 74,5%
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>	<b>2 609 427</b>	<b>2 426 191</b>	<b>- 183 236</b>	<b>- 7,02%</b>
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 871 923	1 854 748	- 17 175	- 0,9 %
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	216 981	234 222	+ 17 241	+ 8 %
<b>Total des dépenses de gestion de service</b>	<b>2 090 599</b>	<b>2 109 187</b>	<b>+ 18 588</b>	<b>+ 0,9 %</b>
Charges pour dépréciation d'actifs	0	411 018	+ 411,018	
Charges financières	0	0		
Charges exceptionnelles	155 771	68 991	- 86 780	- 55,7 %
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	47 871	113 276	+ 65 405	+ 136,6 %
<b>Résultat courant non financier</b>	<b>468 900</b>	<b>- 207 820</b>	<b>- 676 720</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)</b>	<b>468 900</b>	<b>-207 820</b>		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 153 718</b>	<b>-68 470</b>	<b>+85 248</b>	
<b>Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>315 185</b>	<b>-276 280</b>	<b>-591 465</b>	

Le résultat de la section d'exploitation est déficitaire de 276 280 € alors qu'une provision pour dépréciation d'actifs de 411 018 € a été passée en 2015 sachant qu'aucune provision n'a été passée l'an passé. Cette provision actée par délibération du conseil d'administration a tiré les conclusions du non recouvrement de recettes sur la base de règles de provisionnement arrêtées par le conseil d'administration de PARCUB en 2015.

Au final, alors que le service a été pris en exploitation par PARCUB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les reports antérieurs s'élèvent en intégrant le résultat 2015 à la somme de 217 123 €. Aussi, il apparaît que malgré l'importance des investissements pour moderniser le service qui impacte la section d'exploitation au titre des amortissements, le service de la fourrière automobile a présenté en moyenne un résultat excédentaire.

L'activité 2015 ayant été moins soutenue qu'en 2014, le chapitre 70, produits des services, est en contraction.

Les charges à caractère général, chapitre 11, qui représentent 68,63 % du total des dépenses ont été contenues avec une baisse de 0,9 %.

Les charges et frais de personnel intérim inclus, chapitre 12, représentent 9,7 % du total des produits de service et progressent de 8 % du fait d'un recours à l'intérim plus important consécutivement à des arrêts maladies de longue durée.

Au final, les dépenses du service près ont été quasiment stables avec une progression de 0,9 %.

Les dotations aux amortissements et provisions ont progressé significativement en valeur, + 65 405 €, cette progression s'explique par le début de la phase d'amortissement des investissements réalisés, à savoir le renouvellement du chariot élévateur indispensable à la bonne exploitation du site de Mérignac, le logiciel de gestion de la fourrière ainsi que les aménagements du terrain de Mérignac et des zones de fourrière sur les différents parcs du centre-ville accueillant la fourrière.

#### **4.3.2 - Section d'investissement**

Sont comptabilisés à la section d'investissement 140 968 € de titres émis pour 3 490 € de mandats émis, ce qui donne un excédent de 137 478 €. Il est à noter que les investissements réalisés en 2015 se sont élevés à la somme de 3 490 € qui ont été intégralement financés en mobilisant la trésorerie du service.

##### **➤ Recettes de la section d'investissement**

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations constituées pour les besoins du service.

##### **➤ Dépenses de la section d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement d'un montant de 3 490 € en 2015 ont été contenues en l'absence de besoins.